

Université de Moncton

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 21 janvier 1969

ETAIENT PRESENTS:

M. le Juge en chef
Adrien Cormier
Me Adélarde Savoie
Me Alfred Landry
M. Aurèle Arsenault
M. Gilbert Finn
Père Oneil Ferguson
Père Louis Marcel Daigle
Père Reno Desjardins
M. Arthur Pinet
Père Clarence Cormier
M. Marcel Sormany
Père Fernand Arsenault
Père Maurice Chamard
Juge Claudius Leger
M. Médard Colette
M. Claude Chiasson
M. André Courtemanche, étudiant
M. Paul-Eugène LeBlanc, étudiant
M. Georges François
M. Rhéal Bérubé
Dr. Claude Gaudreau
M. Laurier Thibault
M. Hector Frenette

1 - RAPPORT DU RECTEUR:

A) Comité conjoint:

Au sujet du Comité Conjoint, il est proposé par M. Gilbert Finn et secondé par Père Maurice Chamard qu'un projet de fonctionnement du Comité Conjoint soit préparé quant à ses objectifs, sa composition et ses procédures. Adopté.

B) Comité disciplinaire:

Au sujet du Comité disciplinaire, il est proposé par M. le Juge Claudius Leger et secondé par Dr. Gaudreau qu'un projet de fonctionnement du Comité disciplinaire soit préparé quant à ses objectifs, sa composition et ses procédures. Adopté.

C) Règlement académique:

Il est proposé par le Père Clarence Cormier, et secondé par M. Gilbert Finn que l'on recommande au Sénat académique de l'Université de prévoir des règlements académiques au sujet des étudiants qui n'auraient pas obtenu une moyenne jugée raisonnable au premier semestre. Adopté.

D) Rapport du Recteur:

Il est proposé par M. le Juge Claudius Leger et secondé par Me Alfred Landry que le rapport de M. le Recteur soit accepté. Adopté.

2 - VOTE DE CONFIANCE:

Un vote de confiance envers le Comité Exécutif, et M. le Recteur de l'Université de Moncton est proposé par M. Arthur Pinet et secondé par M. Marcel Sormany. Adopté.

3 - AMENDEMENT:

Il est proposé par M. Gilbert Finn et secondé par Dr. Gaudreau que le Conseil des Gouverneurs demande au Comité Exécutif de voir à ce que les cours reprennent le plus tôt possible. Adopté.

4 - RAPPORT DE L'AGENT DE SECURITE:

A) Le Comité exécutif avait demandé que l'on fournisse au Conseil des Gouverneurs un rapport détaillé sur les incidents qui forcèrent l'agent de sécurité en devoir au pavillon des Sciences le soir du 11 janvier à remettre une clef à quelques étudiants. Un rapport assermenté fut produit et lu aux gouverneurs.

B) Il est proposé par M. le Juge Claudius Leger et secondé par le Dr. Gaudreau que le vote secret soit pris sur cette question. Adopté.

C) A la suite du rapport de l'agent de sécurité lors de l'occupation de l'édifice des Sciences, il est proposé par M. le Juge Claudius Leger et secondé par le Dr. Gaudreau que ce dit rapport soit soumis au Procureur de la Couronne pour étude.

D) En amendement à cette proposition, il est proposé par Père Clarence Cormier et secondé par M. Claude Chiasson que le rapport de l'agent de sécurité soit soumis au Comité disciplinaire conjoint, pour action.

E) Le vote fut d'abord pris sur l'amendement avec le résultat suivant: 13 votes, 1 abstention. 6 - oui, 7 - non. Donc l'amendement est déclaré défait.

F) Le vote fut ensuite pris sur la proposition principale avec le résultat suivant: 14 votes. 10 - oui, 4 - non. La proposition est donc adoptée.

(Signé)

Juge Adrien Cormier, président

(Signé)

Hector Frenette, secrétaire